



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 23 MAI 2024 - N° 2024/38

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 2^{ème} session extraordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2024

Date d'affichage : 24 mai 2024

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusés : Olivier CHARRON, Claire RAMBEAU-LEGER, Gaëtan BUREAU et Marc LIONARD

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ludovic GIRARD

OBJET : Chats errants sur la commune de Montguyon

Attribution d'une subvention à la fondation « 30 millions d'amis »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que depuis plusieurs années, la population des chats est grandissante. Les habitants et commerçants se plaignent régulièrement de cette situation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est de son devoir de toute mettre en œuvre pour limiter de manière significative la prolifération des chats errants sur sa commune car elle nuit à la sécurité sanitaire et au quotidien des habitants.

Toutefois, la commune doit se faire accompagner par des personnes expérimentées. Monsieur le Maire souhaite une collaboration avec la fondation « 30 millions d'amis » qui est prête à travailler avec les services municipaux et les élus pour réduire ce fléau de chats errants sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il souhaite que la commune attribue une participation financière d'un montant de 500,00 euros à la fondation « 30 millions d'amis » pour les frais de vétérinaire, de stérilisation et d'identification qui vont être engendrés suite aux captures des chats au cours des trappages.

Monsieur le Maire demande la validation de cette participation financière à la fondation « 30 millions d'amis » d'un montant de 500,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** à la fondation « 30 millions d'amis » une participation financière d'un montant de 500,00 euros,
- **D'INSCRIRE** cette dépense au Budget Primitif 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

